Paris, le 27 janvier 2016 - La **Fédération de l'hospitalisation privée** (FHP) se déclare prête à créer
5
.
000 emplois
cette année dans les cliniques et hôpitaux privés
, si les allègements de charges issus du Pacte de responsabilité restent affectés à la branche et non pas repris dans le cadre
de la campagne tarifaire
, comme
ce fut le cas
en 2015.

C'est en ce sens que la FHP, aux côtés du Synerpa, a annoncé sa volonté de s'engager dans un véritable plan pour l'emploi lors de la C o mmission mixte paritaire (C
MP
) du 26 janvier 2016.

« L'an dernier, nous nous étions engagés à créer 3.000 emplois mais la baisse des tarifs décidée par le ministère de la Santé pour précisément neutraliser ces avantages du Pacte de responsabilité, ainsi que ceux afférents au CICE,
ont non seulement empêché ces créations d'emploi mais ont eu un impact négatif, avec une perte estimée de 5.000 emplois dans l'ensemble de la branche de l'hospitalisation privée
»
, rappelle le président de la FHP, Lamine Gharbi.

« Dans un contexte économique qui reste morose sur le front de l'emploi, la création d'emplois dans le s entreprises du secteur hospitalier privé est un relais essentiel pour faire face d'une part aux besoins de santé de la population et d'une prise en charge améliorée des patients
»
, ajoute Lamine Gharbi.

Les 1.000 cliniques et hôpitaux privés accueillent chaque année neuf millions de patients et

emploient 150.000 salariés hautement qualifiés, aux côtés de 40.000 médecins libéraux.

Dans un contexte toujours difficile, la FHP déploie tous les moyens placés à sa disposition pour que les cliniques et hôpitaux privés puissent bénéficier des allègements de charges issus du Pacte de responsabilité et a donc proposé aux partenaires sociaux une démarche commune sur ce sujet.

« Nous attendons désormais l'adhésion des organisations syndicales sur cette proposition d'act ion visant à sensibiliser
le gouvernement
à nos engagements
»
, souligne le président de la FHP.

Une feuille de route sociale pluriannuelle

Afin de situer cette thématique dans un cadre stratégique global des négociations de branche, le Comex de la FHP, réuni sous le format d'un séminaire social le 13 janvier, a défini sa feuille de route sociale pluriannuelle.

Ces grandes orientations ont été présentées aux organisations syndicales lors de la Commissio n mixte paritaire du 26 janvier 2016.

Les thématiques sur lesquelles la FHP a proposé d'entrer en négociations sont les suivantes :

·Refonte du système de classifications conventionnelles

·Négociations annuelles obligatoires (NAO) 2016 sur les salaires (une fois la campagne tarifaire achevée)

·Qualité de vie au travail

·Toilettage de la convention collective

·Intéressement et participation

Ces « chantiers » vont donner lieu à des échanges paritaires sur deux ans au minimum, en fonction de l'avancée des négociations sur chaque thématique.

La branche de l'hospitalisation privée, qui comprend la FHP et le Syndicat national des établissements et résidences privés pour personnes âgées (SYNERPA)
ont
signé
en décembre 2015
un
accord de branche
sur la formation professionnelle
, après plus d'un an de négociations
.

A propos de la FHP
La FHP regroupe 1.000 cliniques et hôpitaux privés qui assurent chaque année la prise en charge de 8,5 millions de patients. Environ 150.000 salariés (personnels de soins, administratifs et techniciens) travaillent dans les établissements de santé privés et 40.000 médecins y exercent. Les cliniques et hôpitaux privés prennent en charge :

- 57% des interventions chirurgicales
- près de 68 % de la chirurgie ambulatoire
- 2,3 millions de passages dans 130 services d'urgences
- Un accouchement sur quatre
- Près d'un tiers (32,5%) des soins de suite et de réadaptation
- Plus de 17% des hospitalisations psychiatriques

- 20% de l'activité d'Hospitalisation à domicile (HAD).